



# Coordination Nationale Infirmière

270 Bd Sainte Marguerite  
13009 MARSEILLE  
6508 / RC 1249 / I

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***L'ordre infirmier. Le ministère consulte***

Suite à la rencontre du 12 janvier 2006 qui a réuni l'ensemble des syndicats et associations concernées par la création d'un organisme représentatif de la profession d'infirmier, Monsieur Xavier Bertrand, Ministre de la Santé et des Solidarités a confié une mission de médiation sur ce thème à Monsieur Edouard Couty.

A la demande du Ministre, Monsieur Edouard Couty, Conseiller maître auprès de la cour des comptes et ancien directeur de la DHOS, a engagé une concertation approfondie avec les organisations concernées afin d'identifier les points de consensus et de divergences et de définir ce que pourraient être le cas échéant les missions et le fonctionnement d'une « instance représentative de la profession ».

A ce titre, 3 représentants de la Coordination Nationale Infirmière ont été reçus le 16 février 2006 par Mr Couty en présence de Mme Merle ( DHOS) et de Mme Hitier ( DGS). Durant plus d'une heure, les membres de la CNI ont développé et argumenté les attentes de la profession concernant la création d'un ordre infirmier en se basant sur leurs travaux réalisés sur ce dossier depuis deux ans et la concertation avec les autres syndicats et organisations professionnelles.

Mais c'est surtout en se basant sur son travail syndical de proximité et les rencontres quotidiennes sur le terrain avec les infirmières que la CNI a rapporté à Mr Couty cette attente de la profession d'une structure ordinale qui permettrait d'obtenir une représentation professionnelle de poids face aux pouvoirs publics.

Monsieur Couty entendra ainsi toutes les organisations syndicales et associations professionnelles concernées et remettra ses conclusions à Monsieur X. Bertrand pour le 15 mars 2006.

D.MUREAU  
Vice président de la CNI